

Site inscrit

Date de protection : 28 février 1955 ~ Superficie : 14,9 ha

Les carrières situées aux abords du camp du Struthof

Natzwiller

Les carrières de Natzwiller sont situées non loin du camp de Struthof, qui fut un camp de concentration nazi de 1941 à 1944. Elles furent exploitées par des centaines de déportés pour leur granit rose.



Ce site historique est composé d'une carrière et d'anciens baraquements d'exploitation dans un milieu naturel et sauvage. Le site est remarquable du point de vue paysager. Les abords sont essentiellement forestier et le silence qui y règne, renforce l'ambiance mémoriale du site. La perception des lieux est très importante et sa charge émotionnelle est largement véhiculée par la lecture brutale et tragique des éléments constituant l'ensemble du camp. Le rythme des saisons contribue aussi de façon importante à la perception du site. L'exposition plein Nord du camp, la configuration actuelle des carrières et l'altitude accentuent en hiver l'ambiance de la tragique histoire des lieux.



Bâtiment vue depuis le bas



Paysage depuis les abords de la carrière

Critères de classement

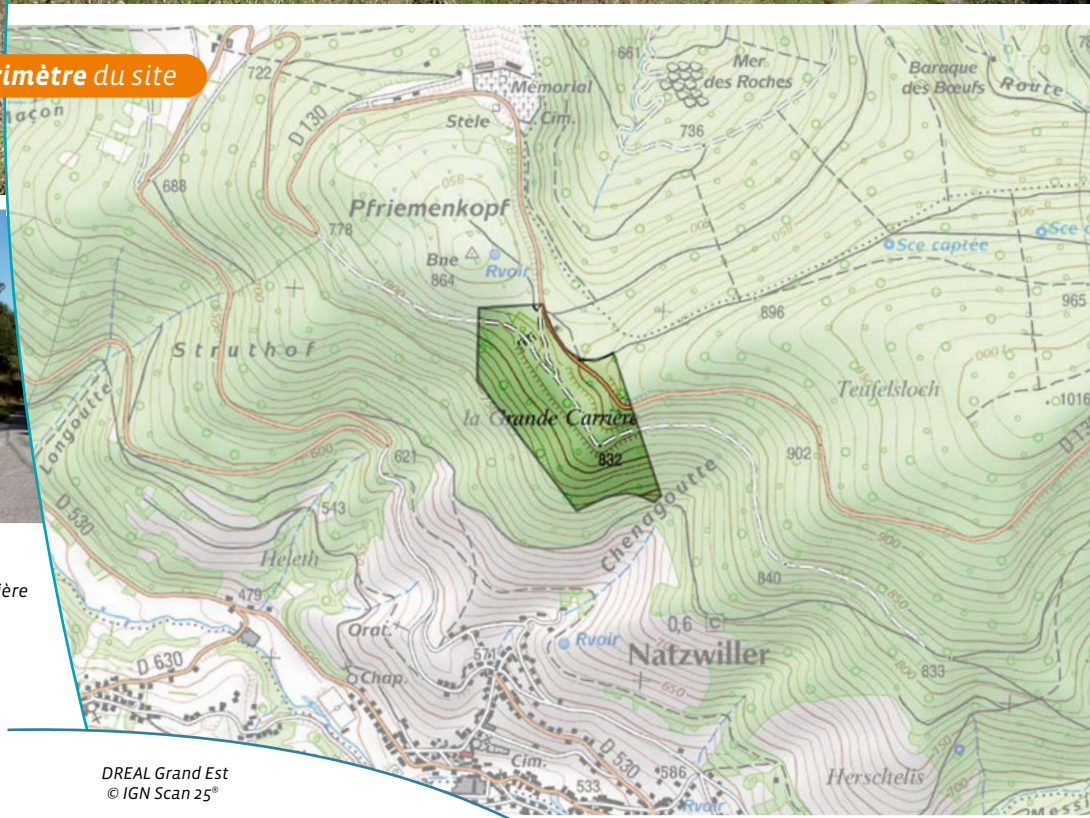
→ Historique



Les carrières situées aux abords du camp du Struthof



Périmètre du site



- 1 ~ Vue depuis l'ancienne carrière
- 2 ~ Bâtiment en pierre de granite de la carrière
- 3 ~ Chemin longeant la carrière
- 4 ~ Panneau indicatif de la carrière

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

- **Inscrits au titre des monuments historiques** : les bâtiments et constructions composant le camp de Struthof (camp-haut)
- **Classées au titre des monuments historiques** : la chambre à gaz ; l'enceinte intérieure du camp-haut

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. **Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.**



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63